

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT ET
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 650)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Roumegas

ARTICLE 1ERA

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« alerte »

le mot :

« information »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.